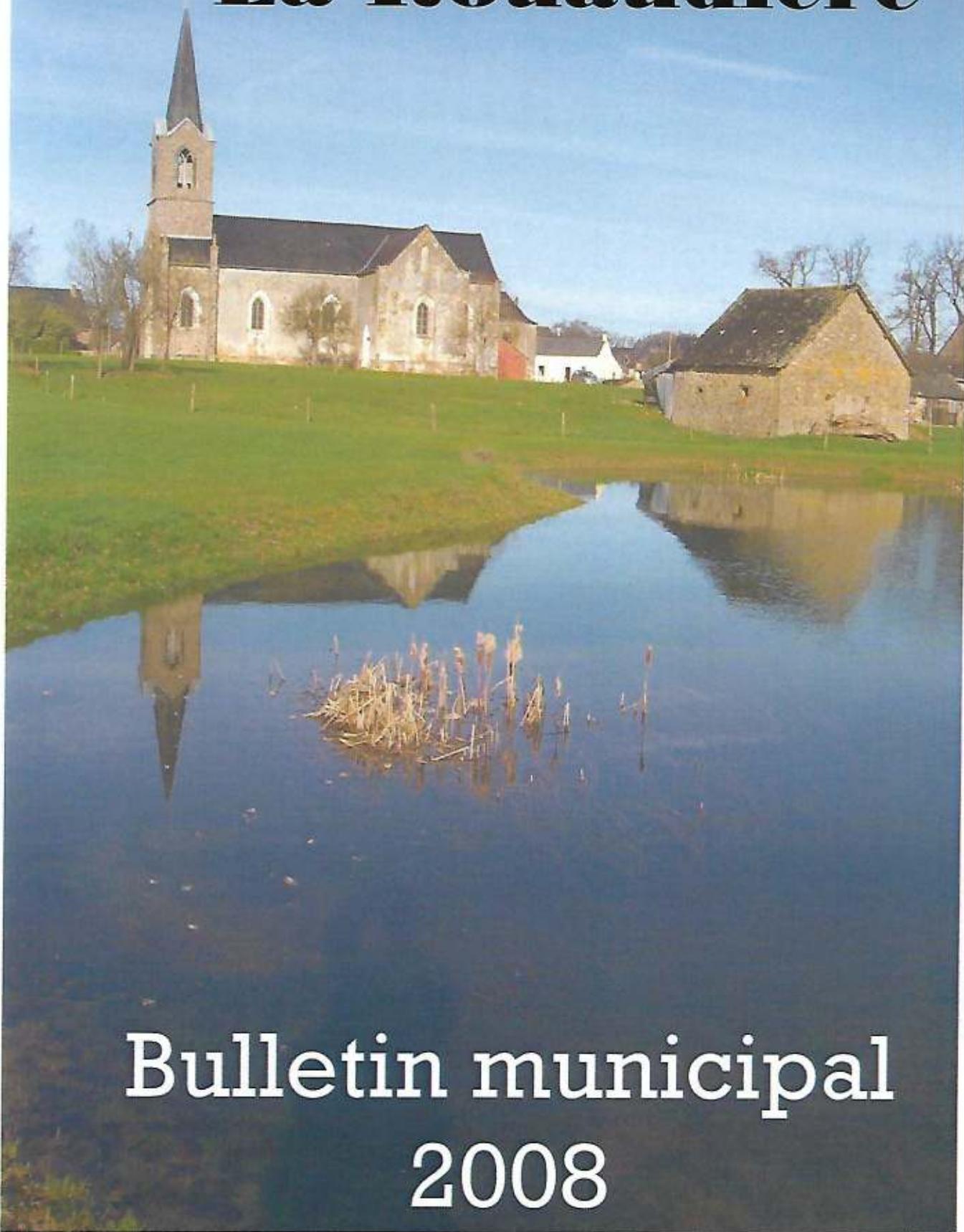


La Rouaudière



Bulletin municipal
2008

Le mot du Maire, Elisabeth Doineau

L'information est essentielle et je suis heureuse de renouer la tradition avec ce bulletin municipal. Dans une société où la communication est omniprésente, nous devons nous efforcer de rendre compte de nos actions auprès de nos concitoyens.

Malheureusement, les moyens humains dans une petite commune restent modestes et, l'année dernière, avec le départ de notre secrétaire de mairie, Madame Annie Maugendre puis l'arrivée de Madame Joëlle Louin, nous avons dû renoncer au projet de réaliser un bulletin municipal. Veuillez nous en excuser.

L'année 2008 sera marquée par les élections municipales, les 9 et 16 mars prochains. Qu'il me soit permis de remercier l'engagement et le dévouement des femmes et des hommes qui ont oeuvré à mes côtés pendant ce mandat. Leur assiduité, leur enthousiasme et leur implication ont été exemplaires. Chacun, à sa manière, s'est investi dans les débats et dans les projets. Et, même si le budget de notre commune n'est pas à l'échelle de nos ambitions, nous avons essayé,

tous ensemble, de répondre au mieux aux besoins du plus grand nombre, d'entretenir les équipements communaux, d'offrir des services et un accueil de qualité, de défendre les intérêts de notre commune dans les instances intercommunales.

C'est ainsi qu'en sept ans, nous avons réalisé des travaux dans la classe maternelle et CP, fait creuser un plan d'eau, réinvesti pour l'assainissement collectif, effacé les réseaux électriques et téléphoniques dans la partie centrale du bourg. Voici pour les investissements les plus importants, mais nous avons aussi, refait l'enduit du parking de la salle, aménagé le terrain de sport, acheté une nouvelle tondeuse, indiqué les noms des rues et numéroté les maisons...

Cependant beaucoup de choses restent encore à faire et la future équipe d'élus saura, j'en suis sûre, mettre tout son cœur et toute son énergie au service de l'intérêt général.

Pour ma part, et cela n'engage que moi, je souhaiterais que, quels que soient les projets, nous

privilegions l'environnement et la qualité de vie: le réaménagement de la traversée du bourg en tenant compte de la sécurité des usagers et la réalisation d'un nouveau lotissement en introduisant une démarche de développement durable. Je n'oublie pas que l'église a besoin d'un véritable plan de sau-



vegarde et le défi sera de trouver l'équilibre pour entretenir tout notre patrimoine communal.

Pour l'avenir: de grands et de petits chantiers, des projets ambitieux ou modestes, mais qu'en tout règne l'harmonie!

Sommaire

Le mot du Maire	page 1
Sommaire	page 2
Etat civil	page 3
Tarifs divers	page 4
Informations mairie	page 5
Permanences et adresses diverses	page 6
Réunions du conseil municipal	pages 7 - 8 - 9
Budget et investissements 2007	page 9
École publique	pages 10 - 11
Les associations	pages 12 - 13 - 14
Plan d'eau municipal	page 15
Le point sur les phytosanitaires	page 16
Le point sur le tri	page 17
Fleurissement 2007	page 18
A vos agendas!	Page 19
Le mot de la conseillère générale	pages 20 - 21 - 22
L'épicerie sociale	page 23
Les échos de Réseau Rural d'Education	pages 24 - 25
La gendarmerie	page 26
L'ADMR	page 27
Le Clic	page 28
Les crèches parentales	pages 29 - 30
La maison de l'habitat	page 31
La réforme du permis de construire	page 32 - 33
L'UTSM—DDE	page 34
Le sage de l'Oudon	page 35
Le syndicat d'initiative	page 36 - 37 - 38
Fête de la Saint Georges	dernière page

naissances



En 2006 :

Mickaëlla Fourny
Maloé Gélou

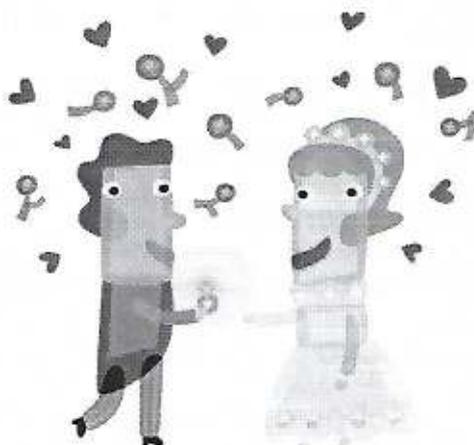
En 2007 :

Océane Bouteille
Gabin Faucheux
Océanne Landais
Yann Legrée

mariages

En 2007 :

Monsieur G. Delonglé et Mademoiselle A. Chrétien
Monsieur D. Frémondrière et Mademoiselle M. Rossignol
Monsieur J.-L. Legrée et Mademoiselle P. Baltzinger
Monsieur J. Rabeau et Mademoiselle F. Férard
Monsieur A. Ward et Mademoiselle K. Blanford



décès

En 2006 :

Lucienne Catrouillet
Marthe Demy
François Testier

En 2007 :

Bertrand Bodinier



Tarifs

Salle socio-culturelle

Du 01/09/2007 au 01/09/2008

Grande salle avec cuisine : 170 € (221 € hors commune)

Petite salle avec cuisine : 115 € (149,50 € HC)

Grande et petite salles + cuisine : 228 € (296,40 € HC)

Utilisation de la salle le lendemain : 54 € (70,20 € HC)

Vin d'honneur grande salle : 52 € (67,60 € HC)

Vin d'honneur petite salle : 24 € (31,20 € HC)

Bal St sylvestre : 276 €

En saison, le chauffage est facturé 33 € pour la grande salle et 16,50 € pour la petite.

Une somme de 38 € est demandée aux personnes qui annulent leur réservation.

Un chèque de caution de 150 € est demandé à la signature du contrat.

La location de vaisselle n'est possible que pour les habitants de la commune et coûte 0,50 €

par couvert et 0,70 € avec utilisation du lave-vaisselle.

L'utilisation du lave-vaisselle sans location de vaisselle est de 50 €.

Chaque association communale a droit, une fois par année civile, à une location gratuite.



Si l'état de la salle implique une augmentation des heures de ménage, celles-ci seront facturées à l'utilisateur

Manoir

Du 01/09/2008 au 01/09/2009

Cuisine et salle du rez-de-chaussée : 120 € (156 € HC)

utilisation le lendemain : 32 € (41,60 € HC)

Couchages possibles : 19

7 € par lit et par nuit

Cantine scolaire

Septembre 2007/juillet 2008

Enfants : 2.80 €/repas

Adultes : 4.50 €/

Il est rappelé que chaque enfant qui se présente à la cantine doit être muni d'un ticket.

ATTENTION !

En raison de la difficulté de contrôler la présence effective des personnes lors du couchage, il a été décidé de faire payer aux forfaits :

1 chambre de 2 lits : 14 €

1er étage avec 10 lits : 70 €

Ensemble du bâtiment soit 19 couchages : 133 €

Concession cimetière

30 ans : 30.49 €

50 ans : 45.73 €

Informations mairie

Heures d'ouverture au public assurées par Madame Joëlle Louin :

Le lundi et le vendredi de 9H à 12H

Le mercredi de 14H à 18H

Adresse :

12, rue du Maine

53390 La Rouaudière

Tél./fax : 02.43.06.54.67

mairie.la.rouaudiere@wanadoo.fr

Le maire et les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous, voici leurs coordonnées :

Le maire,

Elisabeth Doineau 02.43.06.92.93

Elisabeth.doineau@cg53.fr

Les adjoints,

Claude Serveau 02.43.06.52.85

Patrice Boisseau 02.43.06.68.63

Christine Colas 02.43.06.64.48

documents nécessaires pour :

Une carte d'identité

1 extrait de naissance avec filiation

2 photos d'identité

1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Copie de pièce d'identité hébergeant et attestation sur l'honneur pour les majeurs domiciliés chez les parents

Jugement de divorce

Certificat de concubinage

Un passeport

1 copie intégrale d'acte de naissance

2 photos d'identité

1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

Document officiel : permis de conduire ou carte d'identité

1 timbre fiscal (60 € pour adulte ou 30 € pour enfant)

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles ou garçons, doivent se présenter à la mairie **dans le mois de leur 16ème anniversaire**, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

C'est une démarche qui permet de s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique, de participer à la journée d'appel de préparation à la défense et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

Permanences diverses

Assistante sociale :

Madame Françoise Lamour
Le jeudi de 9H30 à 12H00
Sur rendez-vous
5, rue Relais des diligences
53390 Saint-Aignan-sur-Roë
Contacter l'antenne solidarité au 02.43.09.17.80

C.P.A.M.

Le vendredi de 9H à 12H
5, rue Relais des diligences
53390 Saint-Aignan-sur-Roë

M.S.A.

Les 1er et 3ème mardi de chaque mois de 10H à 12H
5, rue Relais des diligences
53390 Saint-Aignan-sur-Roë
Tél.: 02.43.06.90.14



Sous-Préfecture

1, rue Michel Gasnier
53200 Château-Gontier
Tél.: 02.43.09.22.22
Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H

Conciliateur

Le 3ème mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 8H15 à 10H à la mairie de St-Aignan-sur-Roë
Téléphonez au :
02.43.06.51.17

Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SMUR : 15

**Centre anti-poisons :
02.41.48.21.21**

Poste

Relevé de la boîte aux lettres place de l'église, à la Rouaudière, du lundi au samedi à 10H.
A St-Aignan-sur-Roë: ouverture
Le lundi de 14H45 à 17H
Du mardi au vendredi de 9H30 à 12H et de 14H45 à 17H
Le samedi de 9H30 à 12H

Trésorerie

8, rue d'Anjou
53 390 St-Aignan-sur-Roë
Tél.: 02.43.06.51.25
Lundi, mardi et jeudi de 8H15 à 12H et de 13H30 à 17H15
Mercredi et vendredi de 8H15 à 12H

Déchetterie de Saint-Aignan-sur-Roë

Tél. : 02.43.06.79.60
Ouverte le jeudi de 13H30 à 17H30 et le samedi de 10H à 12H et de 13H30 à 17H30

Conseil municipal du 20 mars 2007

Madame le Maire confirme au conseil municipal que Madame Annie Maugendre, secrétaire de mairie, va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 2007. Il convient donc de prévoir son remplacement. Il est décidé de demander au centre de gestion de se charger de la procédure de recrutement.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour le budget 2007 :

comice agricole : 80 €	SPA : 16 €
Chambre des métiers de la Mayenne : 50 €	Association sportive de la Rouaudière : 260 €
Chambre des métiers 35 : 25 €	Comité des fêtes : 80 € + 32 €
Association familiale canton : 32 €	Club du 3ème âge : 50 €
Donneurs de sang du canton : 45 €	Coopérative scolaire : 534 €
Prévention routière: 16 €	Sivos du réseau rural d'éducation : 552 €
Croix d'or : 16 €	BTP formation 35 : 25 €
Syndicat d'initiative : 38 €	Scouts : 50 €
USEP : 50 €	

Conseil municipal du 10 avril 2007

Les comptes administratifs 2006 sont présentés par Monsieur Claude Serveau, 1er adjoint :

commune

Excédent de fonctionnement de 83 934,24 €

Déficit d'investissement de 21 196,79 €

Soit un excédent global de 62 737,45 €

Assainissement

Déficit de fonctionnement de 22 304,81 €

Excédent d'investissement de 3 104,54 €

Soit un déficit global de 19 200,27 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité. Les comptes de gestion établis par le trésorier présentent des résultats identiques et sont adoptés par le conseil municipal.

L'excédent de fonctionnement est affecté comme suit :

21 196,79 € à la section d'investissement

62 737,45 € maintenus à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

Le budget 2007 est voté et présenté en équilibre : 280 500 € en section de fonctionnement et 205 800 € à la section d'investissement.

Au titre des investissements, il est prévu les travaux d'effacement des réseaux, l'achat d'une tondeuse, les plaques de rues et numéros, si possible le changement du photocopieur, les menuiseries de la cantine, l'achat de tables et chaises pour la salle.

Le budget assainissement est voté : 26 000 € en section d'exploitation et 3 918,44 € en section d'investissement.

La surveillance médicale des agents communaux est obligatoire et se fera en partenariat avec la MSA, moyennant 65,60 € par agent.

La convention ATESAT avec la DDE est reconduite.

Une admission en non valeur est admise, il s'agit d'une dette d'assainissement 2005 de 58,69 € de M. Scott parti de la commune sans laisser d'adresse.

Afin de permettre la construction d'un auvent pour une maison du lotissement des jonquilles, il est proposé la modification du règlement : seront désormais possibles les réalisations de vérandas, préaux, appentis, abris de jardin, la mise en place de capteurs solaires. Les abris de jardin devront avoir une superficie inférieure à 20 m².

Conseil municipal du 3 juillet 2007

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle socio-culturelle et du manoir de 3% à compter du 1er septembre 2007. Une somme de 38 € sera désormais demandée en cas d'annulation d'une réservation sans raison valable.

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et à la pose de candélabres, le conseil municipal décide d'emprunter la somme de 30 000 € au Crédit agricole au taux de 4,35 % fixe

pendant 15 ans.

Afin de permettre le paiement des mêmes investissements en attendant les subventions réclamées au Syndicat d'électrification, au Conseil général et au Ministère de l'intérieur, il est également décidé de demander une ligne de trésorerie au Crédit agricole.

Suite à la délibération d'accord de principe pour la vente d'un tronçon de chemin à

Monsieur et Madame Philippe Heuzé (22/11/05) et suite à l'enquête publique, il est décidé de déclasser le tronçon du chemin rural n°6 de la Fromentais en vue de l'intégrer au domaine privé de la commune. Cette formalité est indispensable pour la vente.

Conseil municipal du 23 août 2007

Au vu des problèmes d'étanchéité et de ventilation sur les logements locatifs du lotissement des jonquilles, il est décidé de réaliser des travaux dans les logements de Madame Chevillard et de Madame Deny pour un montant de 1 372,31 €. Ces travaux seront faits par l'entreprise Sabin.

Suite au passage des archives départementales, il est proposé de procéder aux démarches nécessaires à la reliure

des tables décennales depuis 1802.

Suite au départ prochain de Madame Sabin qui assure jusqu'à La Toussaint le service de la cantine, Madame le Maire présente les propositions de différents prestataires pour la fourniture de repas. Après examen des deux propositions, il est décidé de signer une convention avec « Océane de restauration » avec une période d'essai de trois mois.

Comme chaque année, il est procédé à l'augmentation du prix des tickets de cantine : 2,80 € pour les enfants et 4,50 € pour les adultes.

Le logement communal occupé par la famille Téhard a été rendu propre et sans dégradation après 7 ans de location le 31 juillet 2007. Le conseil municipal décide de mettre en vente cette habitation et désigne l'Agence Bardot comme mandataire exclusif pour la recherche d'un acquéreur.

Conseil municipal du 11 octobre 2007

Suite à la fourniture des repas de la cantine par un prestataire, il faut procéder au retrait des denrées qui sont encore dans la réserve. Il est décidé de les ramener à la mairie, de les vendre aux prix d'achat, en priorité aux agents communaux puis aux habitants de la commune qui le souhaiteraient.

Suite à la réforme des

permis de construire qui a eu lieu le 1er octobre 2007, la DDE propose la signature d'une charte de partenariat. Celle-ci est acceptée.

Suite au départ d'Annie Maugendre, il y a lieu de revoir la régie de recettes pour la cantine scolaire. Le nouveau régisseur sera Madame Joëlle Louin et sa suppléante Madame Annette Touchet.

Suite au départ prochain de Madame Sabin à la cantine, le conseil décide d'embaucher Madame Sylviane Chesnel pour la remplacer et Madame Laetitia Boukef pour l'aider.

Dans le cadre de l'occupation du domaine public routier par France Télécom, Madame le Maire est autorisée à émettre un titre de 654,52 € pour la redevance 2007.

Conseil municipal du 28 novembre 2007

L'Agence Bardot a informé Madame le Maire qu'un client est intéressé par la maison sise au 4, lotissement des jonquilles, pour la somme de 63 000 €. La vente ne pouvant être réalisée qu'auprès d'un locataire, il est donc demandé au futur propriétaire de louer un mois pour la somme de 328,55 €.

Le prix de vente est donc ramené à 62 671,45 €.

En fin d'année, une prime est versée à chaque agent communal au prorata de son temps

de travail. Il est décidé de se fixer sur les montants fixés par le Comité technique paritaire.

Il est décidé, comme chaque année d'attribuer une indemnité de conseil au comptable du Trésor, Madame Kapfer. Le montant est de 245,31 €.

Il est décidé la modification des statuts de la Communauté de commune en introduisant la compétence relative à la définition des zones de développement éolien sur le territoire communautaire.

Suite à la demande de la

Préfecture, le conseil municipal propose la salle socio-culturelle comme lieu de vie en cas d'interruption durable de fourniture en énergie électrique.

Suite aux problèmes de mouches dans le Manoir et de rats dans la commune, des devis ont été demandés à l'entreprise SETH. Le conseil municipal accepte les devis de 233,22 € TTC pour la désinsectisation et de 484,38 € TTC pour la dératisation (contrat annuel de 3 interventions minimum).

Taux 2007—produit fiscal

	Taux votés	Taux moyens nationaux	Taux moyens départementaux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	14,24%	14,45%	16,10%	18 142 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	22,40%	18,53%	24,01%	20 630 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	39,01%	44,20%	41,52%	44 666 €
Taxe professionnelle	7,42%	15,70%	-	6 752 €
total				90 190 €

Investissements 2007

Effacement des réseaux

- Réseaux électriques : 139 000 € dont 20% à la charge de la commune, le reste financé par le SDEGM
- Réseaux téléphoniques : 43 000 € dont 20% à la charge de la commune, 30% financés par le conseil général, le reste par le SDEGM
- éclairage public: 46 000 € dont 50% financés par la réserve parlementaire

Achat de guirlandes de Noël

2563 € TTC

Achat d'une tondeuse

13 500 € TTC

Plaques de rues et numérotation

1200 € TTC

L'école publique

Tél : 02.43.06.57.55

Mail : ecole-publi-larouaudiere@wanadoo.fr

Au 1er janvier 2008, 43 élèves sont inscrits à l'école et répartis en 2 classes :

CE, CM : classe de Madame Chrystelle Thibaud avec 18 élèves.

Mat., CP : classe de Madame Sylvie CHENAUT, directrice, maître formateur, avec 23 élèves.

A l'école, vous pouvez aussi rencontrer :

- Madame Nadine Dhion qui, chaque mardi, assure la décharge de Madame CHENAUT
- Madame Betty CORNET, aide maternelle.
- Madame Béatrice Paumard, emploi vie scolaire.
- Monsieur Philippe Cousin, psychologue scolaire, vient en aide ponctuelle aux enfants en difficulté et se tient à la disposition des parents sur rendez-vous à l'école.

Anne-Sophie et Monique, enseignantes spécialisées sont présentes en fonction des besoins



Octobre 2007, Madame Sabin offre un goûter aux élèves pour fêter son départ en retraite.



Exercice d'évacuation en cas

Les activités pédagogiques :

Participation de l'école au printemps théâtral.

Classe de voile et activités nature à la Rincerie de septembre à la Toussaint.



Séances de natation pour les élèves de GS
au CM2 à la piscine de Craon



Sortie scolaire au parc de Malansac

Départs en retraite

L'heure de la retraite a sonné pour deux employées communales qui ont été pendant de nombreuses années au service des habitants de la Rouaudière. **Madame Annie Maugendre** a assuré le travail de secrétaire de mairie de juillet 1979 à juillet 2007, elle a rendu de nombreux services aux habitants de la commune. **Madame Jeannine Sabin** s'est occupée de la cantine municipale d'avril 1983 à octobre 2007, elle a connu plusieurs générations de nos enfants.



Nous leur avons rendu hommage le 15 décembre dernier. Elles étaient entourées de leurs conjoints, de leurs anciens collègues de travail et du Conseil municipal. Nous les remercions encore de leur dévouement et nous leur souhaitons de belles années de retraite.

Les associations roaldériennes

L'association des parents d'élèves de l'école publique

Le bureau est constitué de :

Président Monsieur Jean-Christophe Boukef

Trésorier Monsieur Loïc Beccan

Secrétaire Madame Patricia Legrée

Une soirée « disco » est prévue pour le 28 juin 2008. Venez nombreux!

CUMA

Président : Dominique Sabin

Trésorier : Louis Robert

Secrétaire : Jean-Pierre Moriceau

La CUMA regroupe actuellement 9 membres.

Pour les travaux agricoles, du matériel est proposé aux adhérents ou futurs adhérents, de la commune ou hors commune.



Bibliothèque municipale

Ouverte le:

Mercredi de 10H à 12H

Samedi de 11H à 12H

Seulement le mercredi pendant les vacances scolaires.

1500 livres vous attendent, le prêt est gratuit, il suffit de s'inscrire.

Le groupe des bibliothécaires vous propose tout au long de l'année des expositions sur des thèmes très différents : un auteur, un pays, le conte, la cuisine, la BD...

Venez nombreux!

Anciens combattants de la Rouaudière

L'amicale est composée de 12 adhérents dont 1 combattant de 39/45, 7 A.F.N. et 4 veuves.

Le bureau est constitué de :

Président d'honneur M. René Prosper

Président M. Marcel Salmon

Vice-président M. Paul Bodinier

Trésorier M. Constant Lesourd

Secrétaire M. Marcel Delanoë

L'amicale commémore chaque année le 8 mai et le 11 novembre.

En 2008, nous organiserons la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, le dimanche 9 novembre avec la participation des huit communes de notre groupe et la batterie fanfare de la Selle-Craonnaise.

Nous espérons que beaucoup d'habitants de la commune viendront nous rejoindre.

Comité des fêtes

Composition du bureau

Président : Daniel Dupont

Vice-président : Claude Fourny

Secrétaire Mickaël : Dupont

Secrétaire adjoint : Michel Landais

Trésorier : Hervé Colas

Le 12 octobre 2007, a eu lieu la soirée « tartiflette et jambon braisé » qui a bien marché.

Pour l'année 2008, le 4 octobre prochain, l'opération sera renouvelée. D'autre part, le bureau a lancé un appel à participer au devenir du comité des fêtes les 25 janvier et 8 février, malheureusement peu de personnes se sont manifestées.

Club des bons amis

A l'Assemblée générale, le 18 janvier 2007, Mme Marie-Joseph Perroche et M. Marcel Salmon ont été élus.

Le jeudi 8 février 2007 a été organisé un après-midi crêpes et belote.

Le jeudi 18 février, nous nous sommes rendus à Congrier pour la belote.

Nous sommes allés à Ballots visiter l'entreprise Fonlupt, le 15 juin, nous étions 197 personnes de différents clubs.

Le 20 juin : voyage

Le 4 juillet, nous avons organisé le repas du club chez Marina qui nous a très bien accueillis.

Le 12 septembre, nous étions 180 personnes pour la rencontre cantonale annuelle qui s'est déroulée à La

Rouaudière.

Programme 2008

17 janvier : assemblée générale

Nous sommes restés à 18 adhérents aussi nous faisons appel aux jeunes retraités à partir de 55 ans.

Jeudi 28 février : rencontre avec Congrier et 3 autres communes

Jeudi 6 mars : rencontre à Senonnes

Jeudi 27 mars : le club de la Rouaudière recevra à son tour les 3 communes

9 mai : rencontre cantonale, visites d'écuries et du centre d'entraînement de Senonnes puis goûter

29 mai : rencontre à Saint-Erblon

En juillet : repas des aînés du club

10 septembre : repas des clubs du canton à La Rouaudière

Madame M.-J. Chanteux, Présidente

ASSOCIATION SPORTIVE DE LA ROUAUDIÈRE

Le bilan de la saison 2006-2007 s'est achevé avec une 7ème place au classement de promotion 2ème division avec un effectif de 18 joueurs.

La saison 2007-2008 a bien démarré en jouant les premiers rôles au classement : toujours avec 18 joueurs, nous sommes à la 4ème place.

Dates à retenir:

Samedi 1er mars : choucroute

Dimanche 29 juin : tournoi inter familles

Le Président : Hervé Colas

VILLAGE'TITUDE – PROJET DE DEVELOPPEMENT

L'association remercie tous les habitants de La Rouaudière de leur soutien et de leur présence à toutes les manifestations.

Le 14 avril 2007, a eu lieu au plan d'eau de la Rincerie un rallye pédestre sur le thème médiéval « Le Chevallier Malabry ». Ce rallye s'est très bien déroulé et les participants ont été ravis par les jeux et les questionnaires tout au long de la journée. Nous remercions toutes les associations pour leur aide et notamment pour les stands qu'elles ont préparés, « Loisirs et passions » de Fontaine-Couverte et le comité des fêtes de Brains-sur-les-Marches. Une deuxième édition sera organisée cette année.

Le 9 juin 2007, nous avons organisé notre deuxième repas concert dans la chênaie. La journée a commencé par une ballade moto qui a réuni une quarantaine de motards. La soirée a été un succès puisque 400 personnes y sont venues. Trois groupes s'y sont produits : les Bi'textuels, Exinilho et Samba, ils ont assuré une belle ambiance. La soirée a apporté un bon bénéfice à l'association ce qui nous a permis de financer nos projets pour le Niger.

Nous avons acheté par exemple du grillage afin de protéger les cultures. En novembre, quatre membres de l'association sont allés sur place pendant une semaine et ainsi ils ont pu se rendre compte des résultats de notre partenariat. Ils ont par ailleurs emmené avec eux du matériel : un panneau solaire qui a été monté et qui a permis d'électrifier le village de Sarayé. Désormais, les accouchements de nuit peuvent se dérouler en toute sécurité et les enfants peuvent étudier le soir.

Pour l'année 2008, trois manifestations seront organisées :

un loto le vendredi 4 avril à la salle de la Rouaudière

un repas concert et une ballade moto le 31 mai toujours dans la chênaie

un rallye pédestre en septembre, date et lieu à définir

Nous comptons sur votre présence et nous vous remercions parce qu'ensemble nous réussissons à redonner le sourire aux enfants et aux habitants du Niger.

Stéphane Doudet – Adrien Boishus – Mickaël Dupont

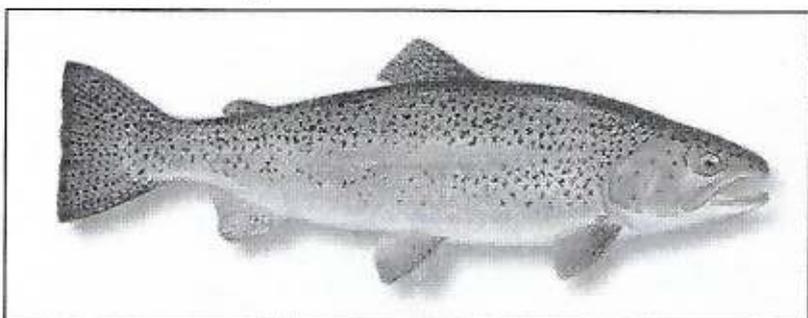
Plan d'eau municipal

La gestion du plan d'eau a été confié à la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Nous avons reçu à deux reprises son président, Monsieur Bobard.

L'empoisonnement s'est déroulé fin février : il a été mis 100 kg de gardons, 7 kg de perches et 2 petits brochets.

Il a été prévu de faire l'ouverture de la pêche le **8 mars** et pour cette occasion, il a été mis 50 kg de truites.



LACHER DE 50 kg DE TRUITES

SAMEDI 8 MARS 2008

La carte de pêche en 2008

Personne majeure : 65 €

Personne mineure : 15 €

Carte découverte, pour les moins de 12 ans : 3 €

Carte journalière du 01/06 au 31/12 : 8.50 €

Carte vacances du 01/06 au 31/12 pour 15 jours consécutifs : 30 €

Carte découverte femme : 30 €

Toutes ces cartes sont disponibles chez les dépositaires. **Vous pouvez vous les procurer au plus près chez Catherine Lepescheux à St Aignan.**

Règlement :

Rappel : la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

La capture des carnassiers est interdite.

L'appât est vivement déconseillé les jours d'empoisonnement en truites.

Pour pêcher au plan d'eau, si vous êtes de la Mayenne, il vous faut la carte d'une AAPPMA portant le timbre CPMA. Vous devez vous procurer ces cartes chez un dépositaire.

Deux cannes par pêcheur, lancer compris, 2 cannes également pour les possesseurs de la carte « mineure ». Les possesseurs d'une carte « découverte » n'ont droit qu'à une canne.

Le samedi 8 mars, une seule canne par pêcheur sera autorisée et les prises de truites limitées à 10 unités.



Informations diverses

Les phytosanitaires en Mayenne : ce qui change au 1er janvier 2008



Depuis l'arrêté national du 12 septembre 2006, sur les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires, de nouvelles règles d'utilisation sont déjà en vigueur pour protéger la ressource en eau. Actuellement toute application est interdite à moins de 5 mètres d'un point d'eau : points bleus, traits bleus pleins et pointillés inscrit sur la carte IGN au 1/25000e. Autrement dit, le chemin de halage, le bord d'un étang... ne doivent plus recevoir de produits phytosanitaires à moins de 5 mètres de la berge. Attention certains produits peuvent avoir une distance de non traitement (zone non traitée) de plus de 5 mètres (20, 50 ou 100 m).

Suite à la signature d'un arrêté préfectoral le 4 décembre 2007, dès le 1er janvier 2008, il est interdit d'appliquer des produits phytosanitaires :

- 1- directement sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout;
- 2- sur le réseau hydrographique même à sec : fossés, collecteurs d'eaux fluviales, points d'eau (mares, étangs...), cela inclut tout ce qui n'est pas inscrit sur les cartes IGN au 1/25000e;
- 3- à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.

Cette réglementation s'applique à tous les utilisateurs de produits phytosanitaires, que ce soit les collectivités, les agents des routes, les agriculteurs et les citoyens.

Lors du dernier conseil municipal, le 21 février dernier, il a été décidé, avant l'élaboration d'un véritable plan de gestion pour la commune, de ne plus utiliser de phytosanitaires sur les espaces interdits par l'arrêté. En pratique, ne seront traités que les parkings (hors grilles d'évacuation).

Nous demandons, en conséquence, à tous les particuliers de nettoyer les abords devant leur maison. L'agent d'entretien s'occupera de tous les autres espaces publics : terrain de football, terrain de jeux, plan d'eau, cour de l'école...

Revenons donc aux bonnes méthodes d'autrefois, fatigantes certes mais respectueuses de l'environnement : l'arrachage manuel et la binette !

Merci d'avance.

Respecter l'environnement, c'est aussi mieux trier

Petite illustration de ce qu'il ne faut pas faire : cette photographie a été prise récemment sur la route vers Brains-sur-les-marches, au croisement de la route vers Saint-Aignan-sur-Roë. Quelques jours auparavant, on pouvait même y voir un micro-onde !



De tels comportements ne sont pas admissibles. Les collectivités ont mis tout en œuvre pour la collecte et l'élimination des déchets. Maintenant, c'est à chacun de se comporter en éco-citoyen, sinon ce sont les contribuables qui paieront.

Quelques chiffres :

- en déchets ménagers et assimilés, il a été collecté **627 kg/habitant** en 2007, soit **16770 Tonnes** pour tout le Pays de Craon
- Le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, des points recyclage et des déchetteries est de **76 €/tonne** et de **48 €/habitant**
- Les taux appliqués dans la communauté de communes de St Aignan/Renazé sont de **11.65%** pour les zones agglomérées (porte à porte) et de **9.32%** dans les zones épar-ses.

Au vote du budget 2008, il a été prévu de proposer à la population des composteurs individuels, ceci afin d'encourager la fabrication d'un compost « maison » constituant un amendement naturel utile au jardin. Il en coûtera 20 € pour un composteur de 360 litres et 30 € pour un composteur de 700 litres (N° de téléphone : 02.43.09.61.61).

Fleurissement 2007

Fermes fleuries :

- 1 - M . et Mme COLAS Didier
- 2 - M . et Mme SABIN Dominique
- 3 ex-aequo - M et Mme GERARD Bertrand et
M. et Mme SERVEAU Claude



Fermettes

- 1 - M . et Mme COCHIN Emile
- 2 - M . et Mme COURCIER Loïc

1^{ère} catégorie maison avec jardin très visible de la rue

- 1 - M . et Mme LESOURD Constant
- 2 - M. et Mme GERARD Auguste
- 4 - M. et Mme LARDEUX Alain

2^{ème} catégorie décor sur voie publique- murs et fenêtres

- 1 - Mme VILLEFEU Andrée (hors concours)
- 2 - M . et Mme TESTIER Joseph
- 3 - M. et Mme BAYON Alain

4^{ème} catégorie - commerce

Mlle CADOT Marina - L'Exil

A vos agendas : **CALENDRIER 2008**

Dimanche 20 janvier	vœux de la commune
Samedi 1er mars	choucroute de l'ASR
Samedi 8 mars	ouverture de la pêche
	Lâcher de truites au plan d'eau de la commune
En avril	concert à « l'Exil »
Vendredi 4 avril	loto village'titude
Samedi 12 avril	courses de vélos Team Europe
Dimanche 20 avril	fête de la St Georges
Jeudi 8 mai	commémoration victoire 1945
Samedi 31 mai	repas concert village'titude
Vendredi 27 juin	fête de la musique à « l'Exil »
Samedi 28 juin	soirée « disco »
Dimanche 29 juin	tournoi inter-familles
Mercredi 10 septembre	rencontre des club des aînés du canton
Samedi 4 octobre	soirée « tartiflette et jambon braisé »
En septembre	concert à « l'Exil »
Samedi 8 novembre	concert à « l'Exil »
Dimanche 9 novembre	commémoration armistice
	8 communes du canton et fanfare de la Selle-Craonnaise
En décembre	concert à « l'Exil »

L'EXIL bar tabac restaurant ouvert tous les jours

menu ouvrier du lundi au vendredi

Pour vos repas de famille, téléphonez au **02.43.06.44.63**



Dans quelques mois, plus précisément les 9 et 16 mars 2008, nous avons de nouveau rendez-vous avec les électeurs à l'occasion des élections municipales, pour « rendre compte » de l'accomplissement de nos mandats, dessiner un nouvel horizon, faire partager une vision d'avenir, susciter l'élan, le souffle et l'adhésion collective sur des projets mobilisateurs et prometteurs.

Certains décideront de prendre congé de leur fonction élective. Qu'ils sachent bien qu'ils ont fait honneur à la démocratie. Ils méritent estime et reconnaissance. D'autres feront le choix de se représenter devant les électeurs, pour poursuivre l'œuvre entreprise. Je leur adresse mes vœux cordiaux de réussite et mes encouragements.

Nous sommes tous bien conscients de ce que le temps des élections locales constitue le moment fort du débat sur l'avenir de nos communes, de nos territoires, de notre département.

Le monde a beaucoup changé. La société s'est transformée. Les besoins des citoyens ne sont plus les mêmes. Les Technologies de l'information et la révolution numérique ont bouleversé notre rapport à l'espace, au temps et au savoir. La mondialisation est en marche et rien ne l'arrêtera. Il nous faut en permanence, nous organiser, nous adapter, nous remettre en question. Notre passion de servir doit demeurer intacte.

Il faut, je le crois, renoncer à ce vieux réflexe qui consiste au niveau local à rejeter sur l'Etat ce qui ne va pas et à endosser ce qui va bien. Il faut aussi sûrement mettre un terme à ce penchant de l'Etat qui consiste à décentraliser d'une main, et à centraliser de l'autre. La modernisation de la France exige une ambition qui nous soit commune. Dans cet esprit, l'heure est également venue d'élaborer un nouveau pacte de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales. Si nous voulons des politiques publiques efficaces, nous devons en permanence nous poser la question : qui fait quoi ? qui décide ? qui paye ? qui finance ? qui gère et pour quels résultats ? C'est à l'évidence une nécessité pour l'action publique locale au risque de décourager ceux qui s'y engagent.

S'agissant de la maîtrise des dépenses publiques locales, elle doit être guidée par les principes de performance. L'élan que l'Etat a voulu créer avec la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) pour progresser dans sa gestion et la transparence des finances publiques ne doit pas faire ignorer que des collectivités locales sont déjà en pointe sur le sujet. Le Conseil général de la Mayenne a engagé une nouvelle gouvernance empruntant largement la philosophie, les principes et les méthodes de

la LOLF.

En adoptant, de fait, ce nouveau cadre de référence en matière de gestion publique – aux moyens se substituent les résultats – le Conseil général a choisi d'inscrire son action dans une démarche innovante de responsabilité territoriale, d'améliorer la lisibilité de ses politiques publiques, de mieux identifier des missions prioritaires, de préciser ses stratégies, d'éclairer ses choix par des instruments de gestion et des indicateurs de performance, d'évaluer ses résultats, de mieux apprécier sa contribution à l'intérêt général, tout en prenant en compte les attentes des Mayennais.

Il y a quelques semaines, le Conseil général a débattu de ses orientations budgétaires. Ce n'est pas trahir un secret que de dire qu'elles sont une nouvelle fois terriblement contraintes par le « dynamisme » des dépenses sociales obligatoires. Sur un budget global prévisionnel d'environ 270 millions € en 2008, 125 millions seront mobilisés en faveur des familles, des personnes âgées, des adultes handicapés, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions.

C'est peu dire si les marges de manœuvre sont étroites et qu'elles nous obligent à la raison. L'heure des choix a sonné. Plus que jamais, il convient de sortir de cette extravagance qui consiste à croire que le politique, pour être élu doit être obligé de faire plaisir à tout le monde en distribuant l'argent public. Créer des richesses s'avère un exercice beaucoup plus difficile. Il n'est de meilleur contexte pour s'interroger sur les priorités de la collectivité que celui d'une raréfaction des ressources. Cela nous oblige à être responsable et imaginatif, à innover et à expérimenter, à penser autrement la relation avec le territoire et le pilotage de l'action.. Cette démarche de modernisation dans la gestion des politiques publiques nous invite à surmonter les cycles électoraux et à ne pas céder à la tyrannie du court terme.

C'est dans cet esprit et fort de cette vision de l'avenir que le Conseil général a engagé une stratégie ambitieuse de développement économique en misant notamment sur la définition d'une charte qualité des parcs d'activités. C'est aussi parce qu'il considère que le tourisme se positionne comme un élément déterminant de l'économie de la Mayenne, que le Conseil général vient de débattre des orientations du schéma départemental de développement touristique pour 2008/2011.

C'est également parce que l'écologie et l'environnement deviennent la condition nécessaire de toute action publique, que le Conseil général a procédé à la révision de son Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA). A cette occasion un certain nombre d'actions pour la période 2008-2017 sera annoncé pour mieux prévenir, collecter, valoriser et traiter les déchets.

Engagé dans une politique active de protection et de valorisation de l'eau sur le territoire, le Conseil

général vient de publier son schéma départemental d'alimentation en eau potable. Tous ceux d'entre vous qui avez participé à son élaboration savent bien qu'il privilégie la mutualisation des moyens pour assurer la sécurité des approvisionnements et la sécurité sanitaire, tout en maîtrisant les coûts. Je n'oublie pas non plus d'évoquer la forte implication du Conseil général s'agissant du développement et la promotion des énergies renouvelables, éoliennes notamment.

Si le Conseil général investit chaque jour pour la qualité de vie et l'avenir des générations futures, il n'en demeure pas moins qu'il accorde une attention toute particulière aux aînés. Si les progrès de la médecine et l'évolution des conditions de vie nous permettent de vivre plus longtemps et en meilleure santé (c'est plus vrai en Mayenne que partout ailleurs), cela n'exclut pas la perte d'autonomie progressive à laquelle tout un chacun peut-être confronté. Une évolution qui pose à notre société un nouveau défi en terme de services et d'hébergement. En 2030, si les tendances démographiques se confirment, un habitant sur trois en Mayenne, sera âgé de plus de 60 ans et la population de plus de 75 ans aura doublé. C'est dire si le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées dépendantes sont au cœur des préoccupations du Conseil général qui a présenté le 5 novembre dernier les orientations de son schéma gérontologique départemental pour la période 2008-2011.

Je pourrais multiplier les exemples qui illustrent que les choix d'investissement du Conseil général le sont au service d'une ambition: faire de la Mayenne un territoire de talents, attractif, compétitif et solidaire. C'est si vrai que le département de la Mayenne fait bien souvent figure à l'échelle nationale de laboratoire d'idées. Je citerai pour mémoire les réalisations relatives à l'accueil de la petite enfance - à cet égard nos « micro-crèches » sont largement reconnues et nous valent de nombreuses visites - à l'intégration de jeunes handicapés moteurs dans les collèges, au transport à la demande, à l'insertion sociale et professionnelle. La Mayenne s'est du reste portée candidate pour conduire une expérimentation consistant à mettre en œuvre le Revenu de Solidarité Active (RSA).

La politique se construit par l'action. Le chemin que nous avons parcouru ensemble montre bien que la Mayenne, face aux difficultés, sait s'adapter avec courage et clairvoyance.

Ce chemin c'est celui de l'initiative, de la créativité, de l'inventivité, de l'opiniâtreté. C'est aussi celui qui donne la force de faire vivre une authentique solidarité au service des Mayennaises et des Mayennais. Les défis à relever sont nombreux. Continuons, avec confiance et espérance, à unir nos forces et à bâtir, tous ensemble une société de croissance qui offre ses chances à chacun. « Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté ».

Mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année à tous.

Elisabeth Doineau



Épicerie sociale le pélican

L'épicerie sociale est située dans la partie logement de la trésorerie de Saint-Aignan-sur-Roë, rue d'Anjou, elle est locataire et est ouverte tous les 15 jours pour recevoir les familles bénéficiaires, sauf en juillet et en août où une seule permanence par mois est assurée.

Les familles qui habitent sur le territoire de la communauté de communes de Saint Aignan/Renazé et qui sont bénéficiaires de l'aide alimentaire sont principalement envoyées et sont suivies régulièrement par les travailleurs sociaux de l'antenne solidarité de Craon - dépendante du Conseil général - après évaluation, selon une charte départementale. Parfois, après demande expresse du maire d'une des communes de notre territoire, nous intervenons ponctuellement.

L'attribution de l'aide alimentaire par le travailleur social est un des éléments d'un dispositif global mis en place pour la personne ou la famille. Pour cette raison, nous renvoyons les bénéficiaires vers leurs correspondants sociaux lorsque la validité de leur carte est dépassée afin de faire un bilan de leur situation.

Le fonctionnement de l'épicerie sociale est possible grâce aux nombreux bénévoles qui se sont rendus disponibles pour les transports de marchandises, pour la mise en place des denrées en rayon et pour la distribution, mais aussi grâce à l'aide matérielle et financière de la communauté de communes de St Aignan/Renazé (1500 € + achat de réfrigérateurs et de congélateurs + prêt d'un véhicule). Que chacun soit remercié de son aide, essentielle. L'approvisionnement a été réalisé avec le véhicule de la communauté de communes dans un premier temps mais il a parfois été nécessaire de doubler les voyages en raison des quantités de lait nécessaires. Puis, La quantité de denrées ramenée chaque mois de la Banque alimentaire étant de 1630 Kg en moyenne, nous avons loué un véhicule plus adapté. La communauté de communes a fait récemment l'acquisition d'un petit camion pour répondre au besoin de l'épicerie sociale, mais il servira aussi à d'autres usages.

L'engagement de notre territoire pour la distribution alimentaire vers les familles en difficulté ne peut se réaliser sans des liens très forts avec la Banque alimentaire de Laval qui fournit les denrées. Nous sommes donc en relation permanente avec les responsables de la Banque alimentaire de Laval qui nous accompagnent pour nous organiser, pour apprendre à gérer les dates de consommation des produits, pour nous conseiller sur la tenue de nos accueils et sur la propreté à observer tout au long de notre activité.

Quelques chiffres :

En décembre 2006, nous avons accueilli 63 familles bénéficiaires, soit 107 adultes et 105 enfants. Sur ces 63 familles, 23 n'avaient pas d'enfant à charge.

Fin novembre 2007, 52 familles sont inscrites, soit 82 adultes et 111 enfants, 11 familles n'ont pas d'enfant à charge.

R.R. E. DES MARCHES DE BRETAGNE

Le Réseau Rural d' Education regroupe les écoles publiques suivantes:

- * La Selle Craonnaise
- * La Rouaudière
- * Brains sur les Marches
- * La Roë
- * Ballots
- * Livré la Touche
- * St Michel de la Roë

depuis septembre 2002;

Au cours de l' année scolaire 2006/2007, les enfants ont pu bénéficier d' activités communes.

En guise de point d' orgue, la totalité des élèves de ces communes s' est rencontrée en juin à la Selle Craonnaise. Les maternelles et cycle 2 ont utilisé la salle de sports pour une activité de badminton et ont découvert le bourg et ses abords immédiats au cours d' une randonnée pédestre.

Les cycles 3 sont partis en randonnée du bourg jusqu' à la Rincerie par petits groupes. Empruntant différents sentiers et ils ont effectué un travail sur la lecture de carte avant une rencontre korfbal sous forme de tournoi, près de la salle de l' Orion.



Au cours de la rencontre du printemps théâtral

- Plusieurs classes ont également participé au printemps théâtral organisé par l' association AMLET. Elles ont bénéficié de l' intervention dans les classes de comédiens professionnels pendant plusieurs séances pour initier les enfants au théâtre. Une rencontre entre les différentes classes s' est déroulée à Château-Gontier où chacun a présenté ses travaux. Les enfants ont, dans la seconde partie de la journée, pu voir un spectacle dans la salle des Ursulines.

Les enfants de CM2 ont vécu une journée avec M Hubert, le coordonnateur, au CES A. Jarry de Renazé non pour y découvrir le cadre de leur future année scolaire mais pour vivre dans une classe à un seul niveau autour d'activités scolaires préparées en concertation avec tous leurs enseignants.

Les enseignants se sont réunis régulièrement et ont poursuivi l'achat de matériel éducatif mutualisé. Il est à noter que le RRE n'a plus bénéficié de subventionnement ni du Conseil général ni de l'Inspection Académique pour la mise en oeuvre d'activités communes. L'équipe enseignante ne bénéficie plus également de stage lui permettant de mieux se connaître et d'élaborer des projets communs.



rencontre avec les comédiens après la représentation au théâtre des Ursulines



LE MOT DE LA GENDARMERIE

Comme il est de coutume, je me permets de vous donner quelques nouvelles de la gendarmerie de St AIGNAN SUR ROE.

Tant bien même que depuis la création de la communauté de brigade (CRAON-COSSE-St AIGNAN) vous êtes amenés à rencontrer des militaires de ces différentes unités, je vais vous donner les quelques changements intervenus au cours de cette année au niveau des effectifs.

L'année passée j'évoquais la féminisation en gendarmerie et donnant comme exemple St AIGNAN, mais j'étais loin de penser, qu'il y aurait une réelle mixité. Effectivement, après le départ de mon adjoint le Gendarme LE COANT François parti en avril 2007 pour la brigade de CESSON SEVIGNE (35), il a aussitôt été remplacé par une jeune Marseillaise, Laure ONDELLA, venant de l'Ecole de Sous-Officier de Gendarmerie (ESOG) de MONTLUCON (03). Ensuite le gendarme Adjoint TEHEL Mickaël a intégré l'ESOG de CHATELLERAULT (86). Puis fin septembre le Gendarme VIAU Frédéric est parti à ROCHEFORT SUR MER (17) dans un service de la Gendarmerie spécialisé dans l'informatique. Celui-ci a aussitôt été remplacé par le Gendarme ROLLAND David venant également de L'ESOG de MONTLUCON (03).

Je me permets également d'évoquer un événement tragique que nous avons subi cette année, c'est à dire le décès (de maladie) le 7 septembre 2007, du Lieutenant LE GOANVIC Guy, mon prédécesseur, qui à mon arrivée avait pris le commandant de la Communauté de brigades de CRAON.

L'accent cette année sera mis sur les utilisateurs de deux roues. Sachez que les lois actuelles permettent de saisir ce type d'engin s'il s'avère que celui-ci est modifié pour accentuer la vitesse et/ou le bruit. Alors parents soyez vigilants sur les modifications que vos enfants peuvent apporter sur ces cyclomoteurs, car il sera trop tard pour venir se plaindre

En espérant que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur. Toute l'équipe se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs voeux 2008.

*L'Adjudant MARTIN
Commandant la brigade*

Connaissez-vous

L'ADMIR intercommunale de ST AIGNAN ?
Pourquoi ne pas en profiter ?



L'ADMIR de St Aignan intervient au domicile de 120 foyers . 18 aides à domicile , 1 TISF de secteur, 2 secrétaires salariées et 18 bénévoles y oeuvrent tout au long de l'année.

En 2007, l'association a organisé au mieux son secrétariat en binôme et a insisté sur la qualité de l'intervention à domicile. En partenariat avec le CLIC, l'ADMIR a assuré le transport des personnes aidées ainsi que le goûter des 17 séances de gymnastique douce, très fréquentées.



Bureau

Présidente et vice-présidentes :
 Madeleine Cournée
 Y Guillet, N Duvacher, A Dus

Trésorières :
 Aide à domicile : M-J Gastinel
 Familles : Yolande Guillet
 Animation : Jeanine Madiot

Secrétaires :
 Thérèse Saudrais
 M-P Hermentier

Quels que soient votre âge et votre situation, l'ADMIR vous aide à trouver la solution adaptée à vos besoins et met à votre disposition des professionnelles qualifiées : aide à domicile , technicienne d'intervention sociale et familiale recrutées dans nos communes d'intervention

L'ADMIR intervient rapidement. Vous ne vous engagez pas dans la durée...

*L'un de nos services peut vous
 changer la vie ...*



Vous pouvez déduire de vos impôts 50 % des sommes versées.

Nous acceptons les Titres Emplois Services.

L'ADMIR s'occupe des formalités administratives : démarches auprès des financeurs, bulletins de paie, déclarations URSSAF ... Elle prend en charge également la gestion du personnel : recrutement, remplacement et formation.

Pour faire appel à nos services, contactez-nous : Association de St Aignan/Roe 7 Rue Relais des Diligences

☎ 02 43 07 45 94 E-mail : staignan.admr53@wanadoo.fr

Responsable pour votre commune : Mme GÉRARD Odette : 02 43 06 80 41

Mme VERDIER Isabelle : 02 43 06 41 59 pour les familles



3, route de Nantes
53400 CRAON
02.43.09.30.64

E.mail : alliagesdusudouestmayennais@wanadoo.fr

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique est un lieu d'accueil, d'écoute, de réflexion, et de coordination, au service des Personnes Agées, de leur entourage ainsi que des professionnels.

**POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES PERSONNES AGEES DU TERRITOIRE,
LE C.L.I.C. ALL'AGES PROPOSE DES ACTIONS COLLECTIVES
EN LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS**

UN ACCUEIL DE JOUR

Vous aidez un proche au quotidien
Tous les jours, vous en prenez soin
Vous avez besoin de vous libérer une journée par semaine

Des professionnels vous proposent un relais à travers la création de cet accueil qui se déplacera dans 6 sites différents du Pays de Craon.

Un groupe d'aide aux aidants



Conjoints, Familles, Professionnels, Bénévoles
proches de personnes âgées qui souffrent
de la maladie d'Alzheimer.

Des réunions d'information suivies d'une formation vous seront proposées début 2008.

Une animation **avec SIEL BLEU**

Pour les personnes âgées de 60 ans et plus
qui ont envie de :

- Bouger
- Sortir de chez elles
- Partager un moment de détente
- Se retrouver entre elles

Un groupe vous est proposé sur chacun des 3 cantons



Si vous êtes intéressé par ces actions, contacter le CLIC ALL'AGES.

CRÈCHE PARENTALE « LES PETITS LUTINS »

2 Rue des Marches de Bretagne
53350 LA ROË

La crèche « Les Petits Lutins » accueille jusqu'à 10 enfants âgés de 6 mois à 4 ans. Elle fonctionne le **mardi et le vendredi** de 9h00 à 17h00 en période scolaire. (Elle peut n'être ouverte qu'une seule journée si demande insuffisante)

Nathalie Guillet, animatrice, ainsi qu'un ou deux parents (suivant le nombre d'enfants) encadrent les enfants dans leurs jeux et leurs diverses activités : peinture, collage, modelage, motricité, comptines, promenade...

Le tarif mensuel est fixé suivant le revenu familial (moins de 15 euros pour la majorité des familles, repas compris)

Durant l'année scolaire 2006-2007, la crèche a accueilli 13 enfants : 2 de La Roë, 6 de St Michel, 2 de Ballots, 2 de Laubrières, 1 de St Poix.

- 26-09-2006 : **Portes Ouvertes**
- 29-09-2006 : **Portes Ouvertes**
- 19-12-2006 : **Arbre de Noël** à la crèche
- 20-12-2006 : **Arbre de Noël** avec le RAM-LAEP, le Ribambus et la crèche « La Marelle » à St Saturnin-du-Limet (spectacle marionnettes à fil « Grelette »)
- 26-01-2007 : **Assemblée Générale**
- 13-02-2007 : **Galette des rois**
- 24-04-2007 : **Visite à l'école maternelle** à La Roë
- 04-05-2007 : **Sortie à la Bibliothèque** à La Guerche de Bretagne
- 26-06-2007 : **Portes Ouvertes**
- 29-06-2007 : **Sortie** au Refuge de l'Arche

Au cours de l'année 2006-2007, la commune de La Roë a effectué quelques travaux très utiles et appréciés : mise en place d'un lavabo adapté aux enfants et d'un portillon extérieur. Nous l'en remercions.

Nouveau bureau élu en septembre 2007 :

Présidente :	Lara DESBARDIEUX de La Roë
Secrétaire :	Valérie FERRON de Laubrières
Trésorière :	Sophie GASTINEL de St Michel de la Roë

Merci à Laurence GUION, ex secrétaire, pour son dévouement.

Nous remercions la CAF, la MSA, la commune de La Roë, la Communauté de Communes, le Conseil Général pour leurs précieuses aides financières.

Pour tous renseignements, appeler la crèche au 02-43-06-95-17

CRÈCHE PARENTALE « LA MARELLE »

3 rue des Sports
53800 CONGRIER

La crèche « La Marelle » accueille les enfants âgés de 6 mois à 4 ans. Elle fonctionne tous les jeudis de 9h00 à 17h00 en période scolaire.

Nathalie Guillet, animatrice, ainsi qu'un ou deux parents (suivant le nombre d'enfants) encadrent les enfants dans leurs jeux et leurs diverses activités : peinture, collage, modelage, motricité, comptines, promenade...

Le tarif mensuel est fixé suivant le revenu familial (moins de 15 euros pour la majorité des familles, repas compris)

Durant l'année scolaire 2006-2007, la crèche a accueilli 10 enfants : 6 de Congrier, 3 de St Saturnin-du-Limet et 1 de La Roë.

20-12-2006 : **Arbre de Noël** avec le RAM-LAEP, le Ribambus et la crèche « Les Petits

Lutins » à St Saturnin-du Limet (spectacle marionnettes à fil « Grelette »)

21-12-2006 : **Arbre de Noël** à la crèche

09-02-2007 : **Assemblée Générale**

01-03-2007 : **Portes Ouvertes** avec intervention de Katia Héteau pour présenter l'atelier

« Parler pour que les enfants écoutent et écouter pour que les enfants parlent »

(Formation d'une dizaine de parents avec cet atelier sur l'année 2007-2008)

15-03-2007 : **Carnaval** avec le RAM-LAEP, le Ribambus et la crèche « Les Petits Lutins » à Congrier

21-06-2007 : **Sortie** au Refuge de l'Arche

Nouveau bureau élu en octobre 2007 :

Présidente : Pascaline ROGER de St Saturnin-du-Limet

Secrétaire : Daphnée GOISBAULT de St Saturnin-du-Limet

Trésorière : Angelina CHAUSSEE de St Saturnin- du Limet

Merci à Magali Moyon, ex-trésorière, pour tout ce temps donné à la crèche !

Nous remercions la CAF, la MSA, la commune de Congrier, la Communauté de Communes, le Conseil Général pour leurs précieuses aides financières.

Pour tous renseignements, appeler la crèche au 02-43-07-56-38

La Maison Départementale de l'Habitat

*3 associations au service du logement en Mayenne
Renseignez-vous dès maintenant !*

ADIL : Association Départementale d'Information Logement

- . *Conseils neutres et gratuits sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement*
- . *Diffusion des adresses de location des professionnels dans le parc privé*
- . *Fichier des terrains à bâtir en Mayenne*
- . *Etudes personnalisées des projets d'accession à la propriété et d'investissements locatifs*

ADLJ : Association Départementale pour le Logement des Jeunes

- . *Accueil, information, orientation des jeunes de moins de 30 ans (entretiens personnalisés, ateliers recherche de logement...)*
- . *Aide à la constitution de dossiers administratifs et financiers (aides au logement, loca-pass...)*
- . *Accompagnement social lié au logement*
- . *Intermédiation locative (parc de logements réservés en priorité aux jeunes en insertion professionnelle, sous-location...)*

HD 53 : association départementale Habitat et Développement

- . *Informations sur toutes les aides à l'amélioration de l'habitat*
- . *Conseils et assistance pour les propriétaires (demandes de subvention, diagnostics thermiques, bilan de rénovation électrique...)*
- . *Espace d'informations sur les économies d'énergie (documentation et conseils gratuits) ; N° direct : 02 43 91 47 66.*

A.D.I.L.	A.D.L.J	Habitat et Développement
Tél. 02 43 69 57 00 adil53@wanadoo.fr www.adil.org/53	Tél. 02 43 69 57 57 adlj@wanadoo.fr www.adlj.org	Tél. 02 43 91 19 91 HD53@wanadoo.fr www.habitatdeveloppement.fr
17 rue Franche Comté - BP 837- 53008 LAVAL cedex		



Réforme du permis de construire

Le permis de construire et les autres autorisations d'urbanisme font actuellement l'objet d'une **réforme majeure qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007**.

- **Les objectifs de la réforme**

La réglementation de l'urbanisme et les procédures pour obtenir un permis de construire sont devenues au fil du temps de plus en plus complexes.

Pour ces raisons, le gouvernement a décidé une réforme des autorisations d'urbanisme dont les objectifs sont de :

- clarifier et regrouper les différentes procédures existantes
- garantir les délais et améliorer les conditions d'instruction des demandes
- renforcer la sécurité juridique des autorisations d'urbanisme et responsabiliser les acteurs

Les nouvelles dispositions visent à faciliter l'acte de construire pour les citoyens, en clarifiant le droit de l'urbanisme, en améliorant les conditions d'instruction des demandes et en simplifiant le contrôle des travaux.

1 - Des procédures regroupées

Le code de l'urbanisme prévoit actuellement 11 régimes d'autorisation et 5 régimes de déclaration. La réforme regroupe ces autorisations en 3 permis :

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir

et une déclaration préalable.

2 - Des champs d'application plus précis

Le champ d'application des procédures est fixé de façon exhaustive et concerne :

- les constructions nouvelles ;
- les travaux sur constructions existantes ;
- les aménagements ;
- les démolitions, le décret imposant notamment un permis de démolir dans les secteurs protégés au titre du paysage ou des monuments.

Pour chacune de ces catégories le code de l'urbanisme énumère :

- les travaux soumis à autorisation,
- les travaux soumis à déclaration préalable,
- les travaux dispensés de formalité du fait de leur faible importance ou de leur caractère précaire.

3 - Des délais d'instruction garantis aux demandeurs et un contenu des dossiers de demande précisés

Un délai « de base » est indiqué sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie.

Ce délai est de :

- 1 mois pour les déclarations,
- 2 mois pour les permis de construire une maison individuelle et les permis de démolir,
- 3 mois pour les autres demandes de permis de construire et les permis d'aménager.

Une majoration de délai peut être fixée lorsque certaines consultations sont nécessaires (architecte des bâtiments de France notamment).

Cette majoration doit être notifiée au plus tard 1 mois après le dépôt du permis en mairie.

La liste des pièces composant le dossier est désormais donnée de façon exhaustive.

Si le dossier est incomplet, la demande de pièces manquantes doit être notifiée dans le délai d'1 mois à partir du dépôt de la demande en mairie. Passé ce délai, aucune prolongation de délai n'est possible.

• La mise en oeuvre

Les imprimés pour demandes et la notice/mode d'emploi sont disponibles sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables à l'adresse suivante : <http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr> ou sur le site internet de la DDE de la Mayenne.

Les usagers ne disposant pas d'accès à internet peuvent retirer les imprimés en mairie, unique lieu de dépôt des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme. Les renseignements généraux sur les autorisations d'urbanisme peuvent être obtenus également en mairie ou auprès des unités territoriales de la direction départementale de l'équipement.

ATTENTION

Les personnes ayant obtenu un permis de construire avant le 1^{er} octobre et qui achèvent leur construction après cette date doivent produire le nouveau type de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Les coordonnées des unités territoriales

Unité Territoriale Nord Mayenne

226, rue Joseph Cugnot – ZI « Le Terras » - BP 125 - 53103 Mayenne cedex

Bureau d'urbanisme - Tél : 02.43.08.24.20 * Fax : 02 43 08 24 39

horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

Permanences à compter du 1er novembre 2007 à :

- **Pré en Pail, les mercredis matin de 9h00 à 12h00 - salle de réunion de la communauté de communes ;**

- **Ernée, les jeudis matin de 9h00 à 11h30 - bureau n°2 de la cité administrative, square Renault Morlière ;**

- **Villaines la Juhel les mercredis après midi de 14h00 à 18h00 - salle de réunion de la communauté de communes;**

Accueil téléphonique

Tous les jours de 14h00 à 17h00

Unité Territoriale Centre Mayenne

Cité administrative – rue Mac Donald – BP 3842 – 53030 Laval cedex

Bureau d'urbanisme - Tél : 02 43 67 89 20 Fax : 02 43 67 89 99

horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi matin de 09h00 à 12h00

Suspension provisoire des permanences

Accueil téléphonique

Tous les jours de 9h00 à 12h00

Unité Territoriale Sud Mayenne

Centre d'Activités du Chemin – 4, rue de la Petite Lande – BP 30359 – 53203 Château-Gontier

bureau d'urbanisme - Tél : 02.43.09.37.90 * Fax : 02 43 09 37 99

horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi matin de 09h00 à 12h00

Suspension provisoire des permanences

Accueil téléphonique

Tous les jours de 9h00 à 12h00

* Un répondeur téléphonique précisera ces plages d'accueil pour les appels en dehors de ces plages.

Unité Territoriale Sud Mayenne
secteur du Pays de Craon

Décentralisation et réorganisation des services de la direction départementale de l'Équipement

Suite à la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales, les anciennes routes nationales 176, 171 et 157 ont été transférées au Conseil général de la Mayenne depuis le 1^{er} janvier 2006.

Cette décentralisation s'accompagne à compter du 1^{er} janvier 2007 d'un transfert et d'une réorganisation des services de l'actuelle direction départementale de l'équipement.

Désormais, pour toute demande concernant l'entretien et la gestion des routes nationales (RN 12 et RN 162), votre interlocuteur sera Roger Bertin, de la direction interdépartementale des routes ouest, responsable du district de Laval (District de Laval – 95, rue du Pressoir Salé – BP 3842 – 53000 Laval – Tel : 02 43 67 87 81).

Pour les routes départementales, le Conseil général a créé trois agences techniques départementales. Pour notre commune, l'interlocuteur sera M. X, adresse de l'agence, n° de téléphone, mël (*éléments à remplir selon la situation géographique de votre commune et qui sont disponibles sur la plaquette qui vous a été remise lors de la réunion d'information ou bien qui vous a été envoyée ultérieurement*).

Les services de la direction départementale de l'équipement resteront en charge des questions d'habitat, d'urbanisme, d'aménagement, de prévention des risques et de sécurité. Notre commune sera rattachée à l'unité territoriale Sud Mayenne, placée sous la responsabilité de monsieur Jean-Pierre Mainguet, au sein de laquelle monsieur Hervé Verdier sera votre correspondant territorial. Pour les questions d'urbanisme et de permis de construire, le responsable du bureau sera monsieur Francis LEUX.

Coordonnées de l'UTSM :

Unité Territoriale Sud Mayenne – Centre d'activités du Chemin – 4, rue de la Petite Lande

BP 30359 – 53203 Château-Gontier

Tél : 02 43 09 37 70 – mël : UTSM.DDE-53@equipement.gouv.fr

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon – Commission Locale de l'Eau – novembre 2007

Evaluer pour mieux répondre aux enjeux de l'eau sur le territoire

La Commission Locale de l'Eau se penche sur l'évolution de l'état des eaux sur le bassin versant de l'Oudon.

Cette année marque le trait d'union entre :

- l'état des lieux du bassin réalisé en 1998 pour élaborer le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- l'état constaté au moment de l'approbation de ce schéma par arrêté préfectoral en 2003,
- aujourd'hui où se dessinent les orientations de demain en application de la Directive cadre européenne sur l'eau qui fixe le retour au bon état écologique des cours d'eau pour 2015.



*Localisation géographique
du bassin versant de l'Oudon (en bleu)*

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Oudon élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) et adopté le 4 septembre 2003 fixe les enjeux et objectifs pour la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin pour les 10 ans à venir. Il est important de signaler que le travail abouti en 2003 a été fondé à partir de données recueillies en 1998.

Pour en savoir plus deux documents sont à votre disposition :

- la lettre inf'eau Oudon n° 7 du mois d'octobre 2007,
- la synthèse de l'évaluation 2006 du S.A.G.E. à paraître courant décembre.

Ces documents sont ou seront disponibles en mairies ou à la Commission Locale de l'Eau et sur Internet aux coordonnées ci-dessous.



La Commission Locale de l'Eau a décidé en 2004 d'évaluer la mise en application des orientations du S.A.G.E. comme celui-ci le demande et surtout de vérifier le degré d'atteinte de ses objectifs.

L'évaluation permet de suivre les actions entreprises par les acteurs et d'en mesurer les effets sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Pour le bassin versant de l'Oudon, les outils de l'évaluation comprennent :

- un tableau de bord de suivi d'indicateurs,
- des fiches de suivi par action,
- des fiches de suivi par objectif,
- des illustrations à l'aide de graphiques et de cartes de synthèses.

Commission Locale de l'Eau
☎ 02 41 92 52 84
✉ sage-oudon@wanadoo.fr
www.gesteau.eaufrance.fr

Zoom sur l'évaluation de l'enjeu qualité de l'eau

Que les pollutions des eaux soient d'origines industrielle, agricole ou domestique, de nombreuses actions se sont mises en place pour les combattre.

Pendant les objectifs de qualité des eaux fixés ne sont pas encore atteints quatre ans après l'approbation du S.A.G.E.

La mobilisation des acteurs doit donc se poursuivre et surtout se renforcer afin de confirmer une légère tendance à l'amélioration de la qualité. Malheureusement les données de qualité d'eau observées en 2007, plutôt médiocres, nécessitent d'être très prudent, le recul est encore insuffisant pour conclure de manière fiable et certaine quant à la pérennité des acquis.

La prise de conscience de chacun aidera aussi fortement à l'amélioration de la qualité de l'eau, en permettant la résorption des points noirs de pollution de toutes origines mais aussi en assurant au quotidien une protection efficace de toutes les ressources en eau.

Tableau d'analyse de l'atteinte des objectifs

Thème	Etat initial (Percentile 90*, 1996-1998)	Objectifs du S.A.G.E.	Etat 2004-2006 (percentile 90)
Nitrates	71 mg/l	40 mg/l	48 mg/l
Phosphates	0,7mg/l	0,5 mg/l	0,27 mg/l
Total pesticides	3 µg/l	1 µg/l	2 µg/l
Chlorophylle a	95 µg/l	60µg/l	81 µg/l

*plus mauvais résultats retenus lorsque les 10 % les plus mauvais sont éliminés

Qu'est ce que la C.L.E. ?

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation et de réflexion créée par le Préfet à l'échelle d'un bassin versant pour élaborer, renvoyer et suivre l'application d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Sur le bassin versant de l'Oudon elle se compose de 64 membres représentants des élus, des usagers et socio professionnels, des services de l'Etat.



**SYNDICAT
D'INITIATIVE
CANTON DE ST AIGNAN/ROE**

Le tourisme est avant tout une activité économique porteuse de développement pour notre territoire. Le Syndicat d'Initiative travaille à le rendre attractif, en tant que destination touristique, en remplissant ses missions d'accueil, d'information et de promotion. Les projets ne pourraient cependant aboutir sans le soutien de la population que nous remercions vivement.

⊗ **CONCOURS PHOTOS 2006**

Le concours photos 2006, organisé par le SI de St Aignan/Roë en collaboration avec les SI de Cossé et de Craon sur le thème "Les maisons de caractère", n'a pas séduit les photographes amateurs.

Membres du Jury :

- Canton de Cossé-le-Vivien : Gilbert MOREAU (Cuillé), Gérard BAMET (Cuillé),
- Canton de Craon : Marie-Louise BLANCHET (Présidente du SI de Craon), Simone BENATRE,
- Canton de St Aignan : Dominique GUEDON (peintre), Léonce BULOT (St Martin du Limet).

Palmarès du Concours :

- 1^{er} : Lucien HARREAU, Gastines (photo de l'ancien presbytère de Gastines),
- 2^{ème} : Roland BLIN, Ernée (photo du Boulay à La Roë),
- 3^{ème} : Claudine JOUSSELIN, St Saturnin du Limet (Photo de la porterie du château de Beauchêne à St Saturnin),



Le concours photos a pour but de faire connaître le Pays de Craon. Les 3 SI du Pays de Craon participent aux frais engagés pour le concours photos doté de 305 € de prix.

Félicitations à tous.

Les trois syndicats d'initiative du Pays de Craon se sont de nouveau associés pour organiser le concours photos 2007 sur le thème "L'insolite" (anormal, bizarre, étrange, rare, inhabituel, original, etc.). Le concours a débuté en mai 2007. Le règlement peut être retiré dans toutes les mairies du Pays de Craon. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de Communes St Aignan/Renazé au 02 43 06 82 84 ou Geneviève MITCHELL au 02 43 06 51 04.

⊗ **CONCOURS DU FLEURISSEMENT 2007**

Concours des fermes et maisons fleuries en campagne

13 personnes ont participé au concours des fermes fleuries et paysagées (12 en 2006) et 18 à celui des maisons fleuries en campagne (18 en 2006).

Un jury a été constitué pour chaque catégorie.

Ont participé aux jurys : Mmes OLIVRY (La Roë), MITCHELL (La Roë), LAMBERT (St Michel de la Roë), COLAS (Senonnes), MM SEYEUX (Congrier), MOREAU (Cuillé), LAMBERT (St Michel de la Roë).

M et Mme LAMBERT ont pris toutes les photos et nous les en remercions vivement.

Classement par catégorie :

Catégorie A (fermes fleuries et paysagées) :

- 1^{er} - M Mme MADIOT Anthony (St Saturnin du Limet, La Besnardière),
- 1^{er} ex-aequo - Mme DAULAY Armelle (Fontaine Couverte, La Blohinière),
- Hors Concours - M Mme COLAS Didier (La Rouaudière, La Blottais).



Catégorie B (maisons fleuries en campagne) :

- 1^{er} - M BESCHER Alain (Fontaine Couverte, L'Armanderie),
- 1^{er} ex-a. - Mme BROSSIER S. & M LOCHIN V. (Fontaine Couverte, La Brûlerie),
- 3^{ème} - M Mme TOUPLAIN René (St Saturnin du Limet, Le Buisson),
- Hors Concours - Mme SEYEUX Madeleine (Congrier, La Gauterie).



Sélection cantonale - Concours départemental des maisons fleuries en agglomération

4 catégories : 1^{ère} - Maison avec jardin très visible de la rue, 2^e - Décor floral sur la voie publique, fenêtres et murs, 3^e - Balcons, terrasses, cours, jardinets, 4^e - Tous commerces.

Résultat de la sélection cantonale 2007 :

1^{ère} catégorie (maison avec jardin très visible de la rue) :

- 1^{er} M & Mme MEGNEGENAU Jean-Louis (Ballots),
- 2^{ème} M & Mme GADBIN Michel (Ballots),
- 3^{ème} M & Mme ORRIERE Serge (Ballots),
- 3^{ème} ex-aequo M & Mme AVRANGE Jean-Claude (St Aignan/Roë).

3^{ème} catégorie (balcons, terrasses, cours, jardinets) :

- 1^{er} M & Mme PAILLARD Jean (Ballots),
- 2^{ème} M & Mme GASTINEL Robert (St Aignan/Roë).

Concours des fermes et maisons fleuries en campagne du Pays de Craon

Les membres du jury du Pays de Craon se sont réunis le 29 juin 2007. Geneviève MITCHELL et Maurice SEYEUX ont représenté le SI de St Aignan.

Classement par catégorie :

Catégorie fermes fleuries et paysagées :

- 1^{er} - M Mme MADIOT Isabelle (St Saturnin du Limet),
- 3^{ème} - M Mme COLAS Didier (La Rouaudière),

Catégorie maisons fleuries hors agglomération et visibles d'une route :

- 2^{ème} - Mme SEYEUX Madeleine (Congrier),

Portes ouvertes des jardins fleuris du canton

Les 18 & 19 août, les jardins ayant obtenu 14/20 ou une note supérieure étaient ouverts au public. Deux journées très sympathiques malgré le mauvais temps.

On participé à ces portes ouvertes :

Hors agglomération

M Mme COLAS Didier (La Rouaudière), M Mme SEYEUX (Congrier), M BESCHER Alain (Fontaine Couverte), Mme BROSSIER S. & M LOCHIN V. (Fontaine Couverte), M Mme TOUPLAIN René (St Saturnin du Limet).

En agglomération

M Mme ORRIERE Serge (Ballots), M Mme COLAS André (Senonnes), M Mme PERRUCHOT Serge (Renazé), M Mme PAILLARD (La Selle Craonnaise), M Mme MEGNEGENAU Jean-Louis (Ballots), M Mme AILLERIE Louis (Renazé), M Mme GASTINEL (St Aignan sur Roë).

Les félicitations et les remerciements du SI vont à tous les participants au fleurissement 2007.

Voyage du 27 août 2007

Dans le cadre du concours des fermes et maisons fleuries en campagne et en agglomération, le SI a souhaité récompenser les participants au fleurissement en offrant une journée découverte de Saint Fraimbault dans l'Orne, des jardins et du Château de Lassay, de St Loup du Gast et de Juvigné. Ce fut une belle et agréable journée à laquelle 50 personnes ont participé.

☒ FLEURISSEMENT DES OFFICES DE TOURISME

Pour la 3^{ème} année consécutive, le jury, composé de Mme BOITEUX (Présidente de l'UDOTSI) et Mr CHANUT (Directeur du CDT), est passé au Point I du canton installé à l'Abbaye de La Roë.

☒ RANDONNÉE DECOUVERTE DU PATRIMOINE

Le SI est allé, le 1^{er} juillet, à la découverte de l'abbaye de La Roë. Narcisse PLACET avait organisé avec la retraite sportive de Ballots un circuit de 10 kms.

⊗ RENCONTRE DES COMMUNES AUX NOMS BURLESQUES ET CHANTANTS

Fernand JEUDY, vice-président du SI, est allé à Clochemerle. Il a représenté le SI de St Aignan et sa commune Ballots.

⊗ CIRCUIT DES CRÈCHES DE NOËL 2006

Pour la 4^e année consécutive, le circuit des crèches de Noël a attiré beaucoup de monde. Le CD des photos des crèches gravé par Christian et Jean CHAUVEL est maintenant aux archives du diocèse.

⊗ CONCOURS DES ILLUMINATIONS DES VILLAGES, DES MAISONS EN AGGLOMERATION ET HORS AGGLOMERATION EN 2006

Pour la 3^{ème} année consécutive, les jurys sont passés dans le canton.

Classement des communes :

1^{er} prix : Senonnes

2^e prix : Renazé

3^e prix : La Roë

Hors concours : Brains sur les Marches

Classement des maisons en agglomération :

1^{er} prix : M CHARBOIS (Renazé)

2^e prix : M Mme CHANTEUIL Mickaël (Renazé)

3^e prix : M PAILLARD Jean (Ballots)

3^e prix ex-aequo : M Mme VERREAUX (Ballots)

Classement des maisons hors agglomération :

1^{er} prix : M Mme GUILLAUMEUX (Congrier)

2^e prix : M Mme KERVELLA (St Michel de la Roë)

3^e prix : M RICOU (Renazé)

⊗ CHEMIN DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE ET DU MONT ST MICHEL
MARCHÉ DU 21 OCTOBRE 2007

Le SI, avec le soutien des amis de St Jacques de l'Anjou et en particulier de son vice-président Hubert MOREL, a inauguré une variante du chemin de St Jacques vers l'abbaye de La Roë. Mme DOINEAU Elisabeth avait organisé l'inauguration des chemins à La Rouaudière.

Il est certain que les pèlerins passaient par l'abbaye pour se restaurer, se faire soigner, se reposer ou se recueillir. Jusq'en 1705, l'abbaye distribuait 2 fois la semaine une demi livre de pain à tous les pauvres qui se présentaient. Le mardi gras et le jeudi saint, il pouvait y avoir jusqu'à 1 200 personnes à venir chercher de la nourriture.

La variante du chemin vers l'abbaye de La Roë sera indiquée sur les cartes des chemins du Mont St Michel et de St Jacques. C'est vraiment un très grand plus pour notre secteur.

⊗ OFFICE DE TOURISME (POINT I) INSTALLE A L'ABBAYE DE LA ROË

Il a ouvert ses portes le 12 mai avec la galerie de Patchwork installée dans le logis de l'Abbé. L'association La Roë Tourisme n'ayant signé la convention avec la mairie qu'à la fin juin, l'hôtesse d'accueil recrutée par la Communauté de Communes n'a pris ses fonctions que le 16 juillet.

➤ Charline MORILLON a assuré l'accueil du 16 juillet au 10 septembre.

Geneviève MITCHELL a fait les visites guidées de l'exposition et de l'abbaye.

➤ Fréquentation : 1 500 personnes



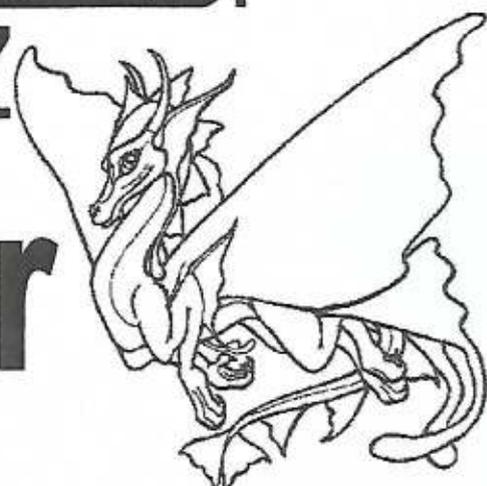
⊗ PROJETS 2008

- Concours photos,
- Concours fleurissement,
- Randonnées découvertes du patrimoine,
- Marche sur le chemin de St Jacques en venant de Bretagne,
- Jardins ouverts au public,
- Voyage,
- Circuit des crèches de Noël,
- Concours des illuminations.

Tous les membres du syndicat d'initiative se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un très joyeux Noël et une année de bonheur, de santé et de paix.

La Présidente,
G. MITCHELL

LA ROUAUDIERE (53)
ST GEORGES DAY



Vide grenier

dès 9h00

Exposition et présentation d'activités
Danses folkloriques anglaises

Jeux et divertissements

Toute la journée

jeux de force à partir de 15h00

Entrée
gratuite



Inscription au vide greniers
réservé aux particuliers: 5€
Renseignements:
02.43.07.20.18
02.43.07.42.88

Boissons et restauration sur place

20 Avril 2008